

Image not found or type unknown



Litiges credit a la consommation

Par **AMAT**, le **03/03/2011** à **09:47**

Rebonjour,

Tout d'abord merci pour cette réponse rapide.

Vous me préciser de réclamé la copie exécutoire du LRAR?

J'ai demandé et mon treansmis la copie de signification dd l'huissier de la date de février 2008.

est ce bien ce document, le faite de me relancer 3 ans plus tard, l'application du délai de forclusion peut il être en vigueur;

Merci de me préciser les démarches a faires auprès de cette huissier, afin d'obtenir =un sans suite de se crédit, et surtout ne plus être harcelé téléphoniquement et de nouveau par courrier.

AMA